

L'ÉPINEUSE QUESTION DE L'AVENIR DES RÉSERVES

Le Figaro Par Marie-Cécile Renault le 26/12/2018 à 19:03

C'est un trésor de guerre qui risque de virer au casse tête juridique. Que vont devenir dans le système de retraite universel voulu par le gouvernement les réserves accumulées par certains régimes ?

L'enjeu n'est pas mince les réserves atteignent 165 milliards d'euros. 62 milliards pour les salariés du privé cotisant à l'ARGIC-ARRCO, 27 milliards pour les professions libérales (UNAPL) 16 Milliards pour la retraite complémentaires des indépendants (RCI), 25 milliards pour la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), 5,5 milliards d'euros pour la banque de France etc. A quoi s'ajoute les 36 milliards du fond de réserve des retraites (FRR).

Mais tous les régimes n'ont pas mis de l'argent de côté en prévision des jours difficiles

Les moins prévoyants sont entre autre le régime de bases des salariés privés, la fonction publique d'état, la SNCF et la RATP.

La remise à plat du système actuel doit elle conduire les régimes disposant de provisions à y renoncer au nom de l'intérêt commun ?

Pour les caisses qui les détiennent hors de question de partager avec d'autres régimes et de verser leurs réserves dans un vaste pot commun « les efforts consentis par les entreprises et les salariés du privé au sein de l'ARGIC-ARRCO ne doit pas bénéficier au laxisme des autres régimes. » a indiqué le négociateur du Medef Georges Tendil « Nous avons été fourmi en prévision de l'avenir hors de question d'alimenter les professions qui ont été cigales » affirme de son côté Michel Chassang

Président de l'union nationale des professions libérales (UNAPL)

SOLIDARITÉ NATIONALE

Bref tous font valoir que les réserves appartiennent aux cotisants qui ont fait des efforts pour les constituer. Afin de se protéger des chocs économiques et de s'ajuster aux fluctuations démographiques

« Ils ne sont propriétaires de rien a rétorqué a plusieurs reprises Jean Paul Delevoye haut commissaire à la réforme des retraites. Ces équipes d'expliquer ces sommes sont des prélèvements obligatoires et qu'à ce titre elles appartiennent à la solidarité nationale. Toute la question est de savoir qui juridiquement propriétaire de ces réserves. Un sujet complexe sur le lequel reprises Jean fait plancher les juristes de l'état.

La question du pilotage de ces réserves est également sur la table. Faut il en confier la gestion ou à une gouvernance non technocratique socialement responsable ?

Bercy souligne que ces réserves un enjeu de financement de l'économie. Ainsi la RAFP finance notamment le logement social à l'AGIRC-ARRCO les 62 milliards de réserves sont investies à 70% en obligations et à 30% en actions « un mix qui permet de répondre à un

objectif de rendement, soit 3,7% en 2016-2017 tout en ayant une gestion prudente » indique François Xavier Selleret directeur général du GIE Agirc-Arrco »

Marie-Cécile Renault
Journaliste Figaro

M-CR